

> Mieux vivre, mieux se déplacer dans le département du Var



CHRONOLOGIE DE L'ÉTUDE



Le Var aujourd'hui

- > 8 territoires de développement
- > une population de 1 000 000 d'habitants
- > 10 millions de touristes chaque année
- > une progression démographique de + 30% en 10 ans
- > une croissance permanente des déplacements

Le Schéma départemental des déplacements

Pour répondre aux préoccupations des habitants en matière de déplacements, une vaste étude sur les huit territoires de développement a été lancée et s'est appuyée sur des :

- > enquêtes sur les axes routiers,
- > sondages auprès des voyageurs,
- > échanges avec les élus et acteurs locaux.

Le Schéma départemental des déplacements s'est déroulé en cinq phases :

- 1 > **L'élaboration d'un diagnostic pour :**
 - identifier les points noirs sur les axes routiers,
 - déterminer les dessertes insuffisantes en matière de transports collectifs.
- 2 > **Les consultations** ont complété le diagnostic, les réflexions et les attentes des élus et des acteurs locaux (experts, universitaires, responsables associatifs...).
- 3 > **Les scénarios** de développement (route et transports collectifs) ont été définis à partir des constats établis et des évolutions probables (démographie, développement territorial, politique des transports...).
- 4 > **La concertation** avec les élus a permis d'affiner les scénarios afin qu'ils correspondent aux capacités de financement du Conseil général du Var.
- 5 > **La finalisation** du Schéma départemental des déplacements est l'ultime étape de l'étude. Elle a entériné les orientations retenues, et précisé leur programmation sur le court et moyen terme.

Territoires de développement

- Albi Druonien
- Cœur du Var
- Est de Saint-Tropez
- Provença Méditerranée
- Provença Verte
- Var Estival
- Varance
- Haute Var Verdun
- Adresses territoriales
- communes
- cantons



> Vers de nouvelles trajectoires



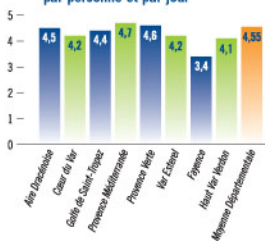
Étapes importantes de l'étude du Schéma départemental des déplacements, les phases de diagnostic et de consultations ont déterminé les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Des déplacements contrastés selon les territoires

On compte aujourd'hui jusqu'à **4,5 millions de déplacements quotidiens réalisés par les habitants dans le département** avec des disparités assez fortes selon les territoires de développement.

Les déplacements sont moins nombreux dans les zones rurales que dans les zones fortement urbanisées.

> Déplacements par personne et par jour



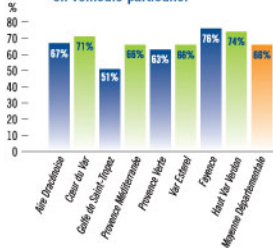
Une utilisation accrue de la voiture au détriment des transports collectifs

Dans certains territoires, la voiture est en situation de quasi-monopole dans les déplacements quotidiens.

Les Varois utilisent très peu les transports collectifs en raison de leurs fréquences insuffisantes et d'une tarification qui offre peu de réductions commerciales.

En revanche, les transports collectifs sont utilisés en grande majorité par les scolaires.

> Déplacements en véhicule particulier



Un réseau routier à améliorer

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Conseil général gère environ 300 km de routes nationales supplémentaires transférées dans le cadre de la loi de décentralisation. Certaines sont dans un état médiocre, une remise à niveau est donc nécessaire.

La réalisation de travaux est programmée pour faire en sorte que le réseau routier départemental soit plus efficace, plus fluide et davantage sécurisé.

Plus de 200 projets d'aménagement (en travaux neufs) ont ainsi été recensés sur l'ensemble du département.



> Une évolution durable des transports collectifs



Une offre attractive, performante et adaptée à l'ensemble des usagers

Le nouveau réseau de transports collectifs développe **une offre élaborée à la fois en termes de transports, de services et de prix pour simplifier au maximum les déplacements de tous les Varois** (actifs, étudiants, personnes à faible revenu, personnes âgées, personnes handicapées...).

Quadrillant du nord au sud et d'est en ouest le département, le nouveau réseau sera composé de plus de **100 lignes de transports fiables** grâce à :

- > une simplification des grilles horaires,
- > un tarif unique de **2 euros* le trajet**,
- > des formules d'abonnement attractives et dégressives (carnet de 10 voyages, abonnement hebdomadaire et mensuel),
- > un système de transport à la demande.

Articulé en périphérie des villes autour de pôles d'échanges et de parcs-relais, le **nouveau réseau de transports favorisera aussi l'intermodalité** (utilisation de plusieurs modes de transports lors d'un même déplacement) afin d'offrir davantage de confort et de fluidité aux déplacements des Varois.

*Prix du ticket à l'unité dans l'ensemble du département, excepté sur les lignes aéroports.

Pôles d'échanges :

il s'agit des gares SNCF et des gares routières. Ils jouent un rôle essentiel dans la qualité de la chaîne de déplacements.

Parc-relais :

il s'agit d'un parking aménagé à proximité d'un arrêt d'autobus. Il est destiné à inciter les automobilistes à garer leurs véhicules pour emprunter ensuite les transports en commun ou opter pour le co-voiturage.

Pour permettre une bonne adéquation entre l'offre et la demande de transport, le réseau envisagé sera mis en œuvre progressivement et ajusté en fonction des usages des déplacements.



Zoom sur "Golfe de Saint-Tropez"



>Les lignes INTERTERRITOIRES

Elles concourent aux déplacements occasionnels et professionnels en assurant des liaisons entre les grandes villes du département et les équipements majeurs. Elles permettront aussi de relier les territoires de développement aux grandes villes extérieures du département.

>Les lignes PÉRIURBAINES

Davantage concentrées aux heures de pointe, elles contribueront aux déplacements quotidiens vers les grands pôles d'emplois du département.

>Les lignes de PROXIMITÉ

Bien réparties sur l'ensemble des territoires, les lignes de proximité offriront la possibilité d'accéder à leurs services locaux (gares, administrations, commerces, etc.).



Scénario du futur réseau de transports collectifs (hors transport scolaire)

- Lignes interterritoriales ou prioritaires
- Lignes de proximité
- Lignes périurbaines
- Régions des échangeurs urbains
- Pôle d'échanges avec d'emploi de proximité
- Centre d'emploi

> Un réseau routier toujours plus performant



Les enjeux du futur réseau routier

- > apporter une réponse aux congestions de trafics
- > réduire les accidents
- > limiter les nuisances environnementales
- > améliorer les conditions de circulation dans le département
- > accompagner le développement des transports collectifs.

330 millions d'euros en travaux neufs seront investis ces 8 prochaines années sur l'ensemble du département. L'enjeu du Conseil général est de faire en sorte que le réseau routier départemental soit plus efficace, fluide et sécurisé.

Un scénario routier compatible avec les transports collectifs

L'autre grande ambition du projet est d'articuler la politique des déplacements avec celle de l'aménagement du territoire. Pour cela, une complémentarité a été recherchée entre le scénario "routier" et celui des "transports collectifs".

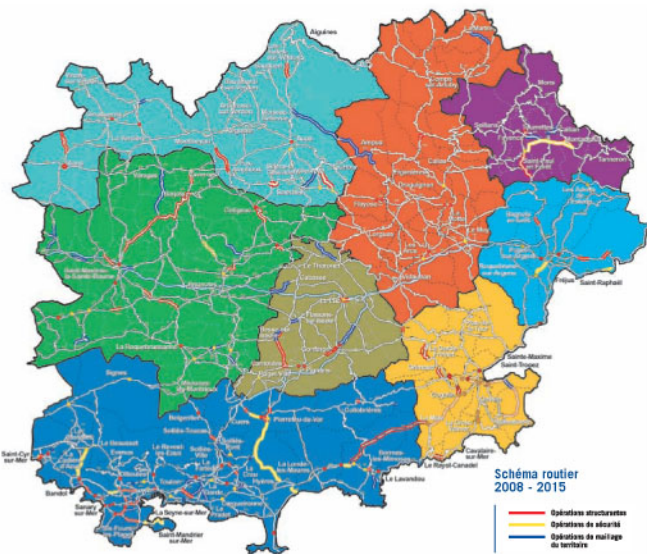
Une signalisation directionnelle et touristique plus efficace

Une nouvelle signalisation routière sera mise en place pour permettre un meilleur guidage des usagers de la route et valoriser les richesses culturelles de nos territoires.

Développer davantage de pistes cyclables

Pour encourager l'utilisation des modes "doux" de transport, le Département poursuivra l'aménagement :

- du parcours cyclable du littoral entre Toulon et Saint-Raphaël,
- et il aménagera la Vélo route Voie Verte entre Rians et Montauroux.



> Les opérations STRUCTURANTES

Restructuration de voies existantes, construction de voies nouvelles, créneaux de dépassement, renforcement du revêtement des chaussées, traitement pluvial, construction d'ouvrages d'art (pont, tunnel...), et de giratoires pour améliorer les déplacements.

> Les opérations de SÉCURITÉ

Aménagements de carrefours, reprises de virages dangereux, renforcements de signalisation ou protections ponctuelles d'obstacles par glissières.

> Les opérations de MAILLAGE

Faciliter les déplacements à l'intérieur d'un même territoire en améliorant la desserte des bassins de vie des zones économiques et touristiques.